



**Claude Carrier CPA inc.**  
Société de comptable professionnel agréé

1545, boul. de l'Avenir  
Bureau 310  
Laval (Québec) H7S 2N5

Téléphone : (450) 972-1717  
Télécopieur : (450) 972-1301  
Courriel : ccca@cm.qc.ca

## Dépenses d'automobile: Plafonds et taux des avantages

	2005	2004	2003
<b>Coût d'achat (+ TPS et TVQ)</b>	30 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>Location mensuelle (+ TPS et TVQ)</b>	800,00	800,00	800,00

Une autre limite fiscale basée sur une formule mathématique tenant compte du prix suggéré par le fabricant peut restreindre la limite admissible des frais de location sous les limites indiquées.

<b>Intérêts déductibles</b>	10 \$ / jour	10 \$ / jour	10 \$ / jour
-----------------------------	--------------	--------------	--------------

### Allocation au kilomètre déductible

Sur le 1 <sup>er</sup> 5 000 km	0.45 \$/km	0.42 \$/km	0.42 \$/km
Sur l'excédent	0.39 \$/km	0.36 \$/km	0.36 \$/km

### Avantage imposable

Frais de fonctionnement (km personnel)	0.20 \$/km	0.17 \$/km	0.17 \$/km
Frais de fonctionnement (km personnel), si l'employé est vendeur ou locateur d'automobile	0.17 \$/km	0.14 \$/km	0.14 \$/km

Le calcul doit tenir compte du remboursement de frais de fonctionnement effectué par l'employé dans les 45 jours suivant la fin de l'année.

Une méthode alternative égale à 50 % de l'avantage pour droit d'usage pour les particuliers qui utilisent le véhicule fourni à plus de 50 % à des fins d'affaires peut aussi être utilisée.

Droit d'usage mensuel en fonction du coût d'achat	2%	2%	2%
Frais de fonctionnement (km personnel)	0.20 \$/km	0.17 \$/km	0.17 \$/km
Frais de fonctionnement (km personnel), si l'employé est vendeur ou locateur d'automobile	0.17 \$/km	0.14 \$/km	0.14 \$/km

Le calcul doit tenir compte du nombre de jours où l'automobile est mise à la disposition de l'employé.

Le calcul doit aussi tenir compte de la réduction des frais pour droit d'usage en fonction des kilomètres personnels et du nombre de jours où l'automobile est à la disposition de l'employé.